



Décès des propriétaires sans héritiers et usucapion

Par Visiteur

Bonjour, j'occupe un bien depuis 20 ans, les propriétaires sont décédés et n'avaient aucun héritier, personne ne s'est d'ailleurs manifesté. J'entretiens cette maison, je règle le foncier depuis 20 ans. Comment dois je procéder pour en devenir propriétaire, dois je vraiment attendre 30 ans ?

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement le délai de prescription est bien de 30 ans et ne peut être réduit.

Une fois ce délai acquis vous devrez saisir le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel le bien est situé afin de faire reconnaître votre usucapion.

Bien cordialement